

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

Le 13 mai 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

| NOM         | PRENOM     | Présence                     | NOM                 | PRENOM     | Présence                    |
|-------------|------------|------------------------------|---------------------|------------|-----------------------------|
| DUTERTRE    | Christian  | P                            | DERISSON            | Jacqueline | P                           |
| POLLE       | Emmanuelle | Procuration à<br>M. le Maire | MAZUIR              | Brigitte   | P                           |
| FOURNIER    | Roger      | P                            | FANFANI             | Fabienne   | P                           |
| LEBRET      | Paulette   | Procuration à<br>S. SAVARY   | MONCUIT             | Stéphanie  | Procuration à<br>M.LERENDU  |
| LECLERC     | Olivier    | P                            | SCHMITTER           | Anne       | Procuration à<br>M.PFEIFFER |
| LERENDU     | Michel     | P                            | AVENEL              | Max        | A                           |
| PFEIFFER    | Michel     | P                            | LEMESLE             | Jean       | Absent excusé               |
| SAVARY      | Serge      | P                            | VLEMINCKX           | Sylvie     | Secrétaire de<br>Séance     |
| JOIGNE      | Marcel     | A                            | BESSIN              | Pierrette  | P                           |
| MAUGER      | Bernard    | Procuration à<br>R. FOURNIER | LAPLACE-<br>DOLONDE | Arlette    | P                           |
| LEFORESTIER | Chantal    | P                            | GUILLOTTE           | Hubert     | P                           |
| COCHEPAIN   | Martine    | P                            |                     |            |                             |

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**N° 1 – PARAPHEUR ELECTRONIQUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Manche Numérique met à disposition des collectivités un outil de signature par parapheur électronique permettant la signature des documents comptables.

Afin de mettre en place ce service, il convient d'autoriser l'adhésion au système de certificat électronique et d'autoriser M. le Maire et M. LERENDU à bénéficier d'une signature électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

· ACCEPTE cette proposition.

**N° 2 – AGENCE DE L'EAU - CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT**

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie prévoit la mise en place de contrats de territoire Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau et les EPCI. C'est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues et l'Agence de l'Eau s'engage à apporter un financement prioritaire. Ce contrat sera signé entre l'Agence de l'Eau et la C.M.B. le 28 mai 2019.

Ce contrat prévoit dans ses actions la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement d'Agon-Coutainville – Blainville sur mer – Tourville sur Sienne – Heugueville sur Sienne pour un montant global de 300 000 Euros.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le contrat de territoire Eau et Climat.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**N° 3 – SDEM – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE EUGENE FONTAINE**

M. SAVARY rappelle que par délibération du 8 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue Eugène Fontaine, pour un montant de 37 000 Euros.

Le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser les travaux sur la partie actuellement non éclairée, étant alors précisé que le montant des travaux complémentaires serait transmis ultérieurement.

Le SDEM a fait l'étude complémentaire et a transmis le montant définitif à la charge de la collectivité, qui s'élève à 65 200 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa décision de réaliser ces travaux,

ACCEPTE une participation communale de 65 200 Euros.

**N° 4 – SDEM – EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. SAVARY propose au Conseil Municipal de décider de la réalisation de travaux d'éclairage public (ajout de 3 points lumineux Charrière du Val et Charrière du Commerce) pour un montant de participation de 2 010 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 5 – SDEM – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Comme prévu au Budget Primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public (remplacement de 102 points lumineux vétustes) pour un montant de participation de 56 270 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 6 – SDEM – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CORNICHE DU SENEQUET ET RUE DES AMIRAUX JEHENNE**

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir la rénovation de 4 points lumineux vétustes sur le secteur rue Amiraux Jehenne et Corniche du Sénéquet, pour un montant de participation de 4 670 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte cette proposition à l'unanimité.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

**N° 7 – SDEM – EFFACEMENT DES RESEAUX CHARRIERE DU COMMERCE**

M. SAVARY explique au Conseil Municipal qu'il a eu une réunion avec le SDEM qui propose d'étudier l'effacement des réseaux sur une partie de la Charrière du Commerce.

Par ailleurs, l'entreprise ALLEZ propose de faire un devis pour l'effacement du réseau téléphonique au niveau du Centre Equestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le principe de cette étude.

**N° 8 – FINANCES - SUBVENTIONS**

M. LERENDU présente les demandes de subvention :

**Association des Commerçants et Artisans du Passous**

Par courrier du 22 mars 2019, l'Association des Commerçants et Artisans du Passous sollicitent une subvention de 2 000 Euros pour aider au financement de la manifestation « Motos Freestyle » sur la place du Passous les 24 et 25 août 2019.

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande des informations sur cette association et pourquoi n'a-t-elle pas fait sa demande avant le vote du Budget ?
- M. le Maire précise que les commerçants et artisans de la commune se sont regroupés pour ne former qu'une seule association. Néanmoins, les commerçants et artisans du Passous ont gardé une certaine indépendance notamment pour l'organisation de manifestation comme celle-là.  
S'agissant de leur demande, M. le Maire explique que les organisateurs espéraient que la manifestation habituelle de Jet Ski pourrait avoir lieu. Suite au désistement des partenaires, ils ont dû retrouver une autre idée de manifestation.

Par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LAPLACE-DOLONDE et M. GUILLOTTE), le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention de 2 000 Euros à l'Association des Commerçants et Artisans du Passous.

**Association Les Petits Mousses**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association Les Petits Mousses une subvention correspondant au montant des charges liées à la surveillance de la cantine, soit pour l'année 2019, 28 000 Euros.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR (M. GUILLOTTE ne participe pas au vote),

ACCEPTE cette proposition.

**Association Cœur d'enfant – Raid de l'Archange – La Barjo**

Par courrier du 3 avril 2019, l'Association Cœur d'enfant informe de l'organisation du Raid de l'Archange – La Barjo, trail sur la côte Ouest du Cotentin, dont le tracé prévoit un passage sur le littoral d'Agon-Coutainville. Il est proposé de verser une subvention de 50 Euros pour le financement de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

**TRAVAUX - MAISON DES ASSOCIATIONS**

La consultation des entreprises pour la construction de la Maison des Associations s'est achevée le lundi 6 mai 2019 à 16 h 30.

Les lots Gros-Œuvre, Ravalement, Charpente-Bardage-Ossature Bois et Couverture n'ont fait l'objet d'aucune offre.

Les offres reçues pour les autres lots sont en cours d'analyse.

Il y a donc lieu de relancer les lots 1 – 2 – 3 et 4.

L'attribution sera prévue lors d'un prochain Conseil Municipal.

**URBANISME - TRANSFERT DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DES PINS**

Il est rappelé que, par délibération du Conseil Municipal en date du 09/07/2018, il a été décidé de prescrire une enquête publique en vue d'intégrer les voiries du lotissement des Pins dans le domaine public.

Celle-ci s'est déroulée entre le 18/02/2019 et le 05/03/2019.

M. LASSERON, commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 28/03/2019.

Il émet un avis favorable sur le projet de transfert d'office dans le domaine public communal des 5 voiries du lotissement des Pins à Agon-Coutainville.

En application de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette intégration.

- Mme VLEMINCKX s'étonne de cette procédure puisqu'elle a connaissance, en tant que propriétaire, d'actes notariés signés individuellement. Elle précise que chaque propriétaire a versé une somme à l'association de colotis pour la prise en charge des frais de cession. Elle souhaite avoir des explications.

Il lui est répondu qu'aucun autre propriétaire riverain n'a fait état de cette procédure lors de l'enquête publique et que la commune ne peut pas lui apporter d'explications sur ce dossier qu'elle n'a pas eu à traiter.

- M. SAVARY insiste sur le cas particulier de cette résidence pour laquelle plusieurs délibérations du Conseil Municipal ont été votées sans aboutir (19/07/1964 – 26/10/2004 – 09/07/2018). Il rappelle que d'autres riverains de voies privées demandent l'intégration dans le domaine public sans qu'on puisse accéder à leur demande. Il note que l'intégration des voies du lotissement des Pins entraînera des dépenses importantes pour leur remise en état.
- M. LERENDU souligne l'antériorité des délibérations, qui restent applicables puisqu'elles n'ont pas été annulées.
- Mme VLEMINCKX fait remarquer que plusieurs propriétaires n'ont pas prévu de système de réception des eaux pluviales sur leur parcelle et que les eaux se déversent sur la voirie.
- M. SAVARY indique que ces dysfonctionnements seront répertoriés et que la mise en conformité sera exigée.
- M. GUILLOTTE insiste sur la nécessité de la mise en conformité préalable, à la charge des propriétaires.
- M. le Maire indique que les conclusions de l'enquête publique seront transmises à chaque conseiller municipal. Il invite chacun à en prendre connaissance avant de prendre une décision définitive.

La délibération sera validée lors du prochain Conseil Municipal.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

**URBANISME – EXTENSION DU CIMETIERE**

Compte-tenu du renouvellement des concessions et du nombre prévisionnel de nouvelles concessions, le cimetière d'Agon-Coutainville arrivera à saturation dans un délai maximum de 4 ans.

L'extension du cimetière nécessite des acquisitions foncières pour lesquelles les négociations n'ont pas encore abouti.

Un exposé précis des enjeux et des solutions envisageables est présenté au Conseil Municipal.

- M. LECLERC explique que la Chambre d'Agriculture a établi un diagnostic agricole dans le cadre du projet du Hameau Cauchard et a donc travaillé avec les agriculteurs concernés sur ce secteur. Une négociation pourra être engagée sur l'ensemble des terrains nécessaires à l'aboutissement des différents projets communaux (Hameau Cauchard – Cimetière – Piste cyclable).
- M. le Maire rappelle que la négociation est engagée depuis 2017 concernant l'extension du cimetière, qu'il a rencontré à plusieurs reprises les propriétaires concernés sans aboutir à un accord sur le prix.
- Mme LAPLACE-DOLONDE souhaite que le chemin d'accès au château d'eau soit intégré à la négociation.
- M. LECLERC assure que rien ne se fera sans l'intervention de l'Etablissement Public Foncier, la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

**QUESTIONS DIVERSES**

**N° 9 – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT EVROULT**

M. le Maire explique que le projet de restauration de l'église prévoit la restitution d'un enduit blanc sur les élévations de la tour-clocher et que cela interpelle plusieurs conseillers municipaux. Il propose que le Conseil Municipal se prononce définitivement sur ce sujet.

- M. GUILLOTTE a lui-même émis des réserves sur cette proposition de l'architecte chargé du projet. Le blanc très clair lui semble choquant et il a proposé que seule la façade ouest soit enduite au lait de chaux. L'Association du Patrimoine s'est exprimé et souhaite que l'enduit soit réalisé sur les façades ouest, nord, sud et est.
- M. SAVARY donne lecture d'un texte rédigé par Paulette LEBRET qui explique les raisons de son soutien au projet d'enduit blanc et notamment l'accord unanime des membres de l'ADPCA dont elle fait partie ainsi que plusieurs autres conseillers municipaux.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Par 17 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. PFEIFFER), 2 voix CONTRE (Mme BESSIN, M. GUILLOTTE), le Conseil Municipal,

DECIDE de mettre en œuvre un badigeon au lait de chaux sur les 4 faces de la tour-clocher, jusqu'au niveau de l'arrêtière inférieure.

**Maison des Associations**

M. GUILLOTTE présente le dossier d'intention établi par l'Association « Energie Citoyenne » pour un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, prévoyant l'installation de panneaux photo-voltaïques sur la Maison des Associations.

Les travaux seraient entièrement pris en charge par l'Association.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019**

**Circulation sur le Promenoir**

- Mme BESSIN demande où en est le projet de réglementation des engins de déplacement électriques sur le Promenoir.
- M. le Maire explique qu'un projet de loi est en cours d'élaboration pour réglementer cette circulation au niveau national.  
Localement, il propose qu'un arrêté soit pris pour interdire tous les engins électriques sur le Promenoir.
- M. SAVARY suggère que le garde-champêtre soit présent le week-end pour assurer un contrôle.

**Etat de la nappe phréatique**

Mme LAPLACE-DOLONDE présente un graphique de l'état de la nappe phréatique, qui est très préoccupant pour les mois à venir.

**Oriflammes**

M. SAVARY demande qui a choisi le graphique des oriflammes qui fait apparaître le phare de la Pointe en noir. Il regrette ce choix qui ne lui semble pas adapté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Pour extrait conforme, le 17 mai 2019

La Secrétaire de Séance,  
S. VLEMINCKX

Le Maire,  
C. DUTERTRE

